

RAPPORT SUR LES BLESSURES DU SCHIRPT

*Système canadien hospitalier d'information et de recherche en
prévention des blessures*



BLESSURES ASSOCIÉES AU FAIT DE PRENDRE PLACE SUR LA PLATE-FORME D'UNE CAMIONNETTE

SCHIRPT, 2004-2005, tous les âges

SOURCE DES STATISTIQUES

Des données sur les blessures ont été extraites de la base de données du Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT). Le SCHIRPT est un système de surveillance des blessures mis en œuvre dans les services d'urgence de dix hôpitaux pédiatriques et de quatre hôpitaux généraux du Canada. La collecte de données a commencé en avril 1990 dans les hôpitaux pédiatriques et entre 1991 et 1995 dans les hôpitaux généraux. Le SCHIRPT est un programme de la Section des blessures et de la violence envers les enfants, Division de la surveillance de la santé et de l'épidémiologie, Centre de promotion de la santé de l'Agence de la santé publique du Canada.

Les fiches et les rapports ne sont mis à jour que lorsqu'il y a des raisons de croire que les blessures ou que les circonstances entourant les blessures ont changé. Par exemple, le rapport des blessures se rapportant à un produit particulier serait mis à jour si la réglementation relative à la fabrication du produit était modifiée de manière à inclure un nouvel élément de sécurité. Il n'est pas nécessaire de mettre régulièrement à jour les rapports parce que les sites de collecte de données ne constituent pas un échantillon représentatif de tous les hôpitaux canadiens. Des mises à jour fréquentes ne feraient qu'augmenter le nombre de dossiers inclus dans le rapport, mais ne modifieraient pas forcément les tendances et les répartitions constatées.

LIMITATIONS

Il est important de souligner que les blessures décrites ici ne représentent pas toutes les blessures survenues au Canada, mais uniquement celles qui ont été soignées dans les services d'urgence de 14 hôpitaux du réseau du

SCHIRPT. Comme la majorité des données du SCHIRPT proviennent d'hôpitaux pédiatriques situés dans les grandes villes, les blessures subies par les personnes suivantes sont sous-représentées : les adolescents plus âgés et les adultes, traités dans les hôpitaux généraux, les Autochtones et les personnes vivant dans des régions rurales. Les blessures mortelles sont également sous-représentées dans la base de données du SCHIRPT, car les données des services d'urgence n'incluent pas les personnes qui sont mortes avant d'avoir pu être transportées à l'hôpital ni celles qui sont décédées après y avoir été admises.

CRITÈRES D'INCLUSION ET D'EXCLUSION

En mai 2007, une recherche a été effectuée dans la base de données du SCHIRPT (tous les âges, total de 196 771 dossiers) en ce qui concerne les blessures associées aux camionnettes. La recherche visait à repérer des chaînes de caractères, notamment « TRUCK », « PICK-UP », « CAMIONNETTE » et « CAMION », dans les résumés des dossiers. L'ensemble final de données a ensuite été examiné manuellement afin de confirmer que les cas touchaient des personnes se trouvant hors de la zone réservée aux sièges (c'est-à-dire la plate-forme) d'un camion pendant que celui-ci était en mouvement. Treize (13) cas ont été repérés.

CITATION RECOMMANDÉE

Le présent rapport et les données qu'il renferme peuvent être reproduits et diffusés librement pourvu que la source soit mentionnée. À cette fin, nous recommandons d'utiliser l'énoncé suivant :

Division de la surveillance de la santé et de l'épidémiologie (Agence de la santé publique de Canada). *Blessures associées au fait de prendre place sur la plate-forme d'une camionnette : base de données du Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT), 2004-2005, tous les âges, 13 dossiers.*

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Veillez communiquer avec la Section des blessures et de la violence envers les enfants, Division de la surveillance de la santé et de l'épidémiologie par TÉLÉPHONE, au 613-957-4689, par TÉLÉCOPIEUR, au 613-941-9927, ou visitez notre site Web à l'adresse suivante : http://www.phac-aspc.gc.ca/inj-bles/index_f.html.

Tendance générale

Au total, 13 cas ont été définis sur une période de deux ans, ce qui représente 6,6 cas pour 100 000 cas de tous les types, selon le SCHIRPT, pour la période visée, c'est-à-dire moins de 1 % des accidents de la route de 2004-2005 touchant un conducteur ou un passager, selon le SCHIRPT.

Répartition des cas selon l'âge et le sexe

L'âge médian des sujets était de 16 ans, l'âge minimal étant de 6,4 ans et l'âge maximal, 38,8 ans. L'étude a permis de dégager une prépondérance de sujets de sexe masculin (76,9 %).

Description des cas

Les cas sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Enfants (5-9 ans)**
- Préadolescents (10-14 ans)**
- Adolescents (15-19 ans)**
- Adultes (20 ans et plus)**

Cas 1 : Le patient prenait place à l'arrière d'un camion. Le véhicule a avancé brusquement; le patient a alors été projeté sur la voie d'accès et a subi un traumatisme crânien léger. Le patient a reçu des soins aux services d'urgence et fera l'objet d'un suivi uniquement s'il éprouve des problèmes (suivi au besoin seulement). (Enfant).

Cas 2 : Le patient prenait place à l'arrière d'une camionnette; il a été projeté au sol et heurté par une remorque utilitaire. Le patient a subi un traumatisme intracrânien et a été admis à l'hôpital. (Enfant).

Cas 3 : Le patient se tenait sur la passerelle d'un camion qui circulait lentement; il est tombé et a ainsi subi une commotion. Il est demeuré sous observation aux services d'urgence. (Préadolescent).

Cas 4 : Le patient a sauté de l'arrière d'un camion en mouvement sur une surface glacée et a été soigné pour une blessure aux tissus mous du genou (suivi au besoin seulement). (Adolescent).

Cas 5 : Le patient prenait place sur la plate-forme d'une camionnette qui a été impliquée dans un accident de la route, de sorte que le patient a été éjecté du véhicule. Il a été admis à l'hôpital, ayant subi une fracture du crâne. (Adolescent).

Cas 6 : Le patient est tombé de l'arrière d'un camion en mouvement sur une surface en béton, ce qui lui a causé une fracture du crâne. Il a été hospitalisé. (Adolescent).

Cas 7 : Le patient prenait place à l'arrière d'une camionnette; il est tombé sur la route et a subi un traumatisme intracrânien. Il a été hospitalisé. (Adolescent).

Cas 8 : Le patient est tombé de l'arrière d'un camion en mouvement et a reçu des soins aux services d'urgence pour une fracture à l'avant-bras (un suivi est requis). (Adolescent).

Cas 9 : Le patient est tombé sur la chaussée de l'arrière d'un camion en mouvement. Il

a été hospitalisé, ayant subi un traumatisme crânien léger. (Adolescent).

Cas 10 : Le patient se trouvait à l'arrière d'une camionnette qui circulait rapidement, lorsque le véhicule a été impliqué dans un accident de la route; le patient a alors été projeté sur le bitume. Il a reçu des soins pour une fracture à la clavicule (un suivi est requis). (Adolescent).

Cas 11 : Le patient est tombé d'un camion alors que le conducteur est passé de l'accélérateur au frein. Le patient a reçu des soins pour une fracture au genou (un suivi est requis). (Adolescent).

Cas 12 : Le patient prenait place sur le côté d'une camionnette qui circulait à environ 60 km/h. La camionnette s'est arrêtée brusquement, de sorte que le patient a été éjecté. Ce dernier a été admis à l'hôpital pour des traumatismes crâniens légers. (Adulte).

Cas 13 : Le patient se trouvait à l'arrière d'une camionnette qui circulait à environ 20 km/h, et il est tombé sur une surface à l'état brut. Il a reçu des soins aux services d'urgence pour une blessure aux tissus mous de la main (suivi au besoin seulement). (Adulte).

Admissions à l'hôpital

Au total, six personnes ont été admises à l'hôpital, dont deux pour une fracture du crâne, deux pour un traumatisme crânien léger et deux pour des traumatismes intracrâniens.